

Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce 28^e jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Primrose s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Primrose, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur Général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA, 24 janvier 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement le jeudi, 26 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. ST. AUBYN, major,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de l'Ordre très honorable du Bain, gouverneur Général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.* "

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il me fait plaisir, en vous rencontrant au commencement d'une nouvelle session du Parlement, d'avoir à vous féliciter sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

L'accroissement du commerce indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisants, et cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour en nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous avons vu au Canada.

Les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le Parlement avait voté des crédits, et le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays étrangers et du nombre d'inscriptions pour obtention de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec les Etats-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la Baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation. A l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage, il s'est établi une correspondance qui révèle le fait que les Etats-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévu qu'ils demanderaient, mais il n'est pas impossible qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Durant la vacance une conférence amicale a eu lieu entre des délégués de mon gouvernement et des représentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays. On désire et l'on espère que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Les statuts de 1887, concernant l'établissement d'un département de l'industrie et du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que nous lui avons faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre au peuple des deux pays. Mon gouvernement, tout en étant disposé à pendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Des mesures vous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du Parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics pour l'année écoulée et les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront présentés sans délai, et j'espère que celles-ci démontreront qu'il est possible de faire face aux services publics sans augmenter les impôts.

*Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis certain que toutes ces questions attireront votre sérieuse attention et et qu'en les étudiant vous aurez en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

L'honorable M. Bowell, ministre de l'industrie et du commerce, a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer."
Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône, et
Il a été lu par le greffier.
Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, qu'il soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :
Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.
